



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-33 modifiant le Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT:

1. **Modification de l'annexe « A »**

L'annexe « A » du Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables est modifiée par le retrait d'un cours d'eau permanent situé dans le secteur de Saint-Joseph-de-la-Pointe De Lévy , le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement.

Adopté le 22 février 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 21 AVRIL 2010